



Inscription des collectivités stéphanoises médiatrices du livre

Les médiathèques municipales procèdent à l'inscription ou à la réinscription des professionnels de collectivités stéphanoises médiatrices du livre qui utilisent les livres avec leur public.

Ces professionnels entrent alors en possession d'une carte "collectivité jeunesse" ou "collectivité adulte", carte établie en leur nom propre.

Pour l'inscription, il est demandé au personnel de chaque collectivité de se munir :

- d'une pièce d'identité,
- de l'ancienne carte "Enseignant / animateur" ou "Collectivité",
- d'une attestation du responsable de la structure stéphanoise, certifiant que l'abonné(e) travaille dans cette structure stéphanoise pour l'année en cours

Dans le cadre de cette organisation, les assistantes maternelles stéphanoises peuvent bénéficier de la carte Collectivité jeunesse.

Conditions et durée de prêt

Cette carte donne la possibilité d'emprunter gratuitement 100 documents au total / 60 documents par médiathèque pour une durée de 2 mois (56 jours, sans prolongation) dans toutes les médiathèques municipales :

- la réserve jeunesse est accessible uniquement à la médiathèque de Tarentaize dans la limite de 10 titres,
- les documents empruntés sur cette carte sont à rendre dans la médiathèque d'emprunt (pas de navettes possibles).

Attestation de la collectivité à présenter lors de l'inscription

Je soussigné(e),

.....,
responsable / directeur de la structure stéphanoise

.....
certifie que M., Mme
fait partie de cette structure pour l'année 20__.-20__, dans laquelle il exerce une mission de médiation culturelle.

Saint-Étienne, le __ / __ / 20__

Cachet de la collectivité

Signature du responsable / directeur